COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 29 octobre 2019

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 29 octobre 2019
Présidence : Monsieur Antonio Sanchez

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 7/2019
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour :

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021 tel que présenté, à savoir :

1. De fixer à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2020-2021 ;
2. De supprimer l'impôt sur les divertissements ;
3. D'ajouter les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) à la rubrique « Exonération » du point 11 Impôts sur les chiens ;
4. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2020- 2021 au même taux qu'en 2018-2019.

Ainsi délibéré en séance du 29 octobre 2019

Le Président
Antonio Sanchez

CONSEIL GENERAL 1172 BOUGY-VILLARS

La Secrétaire
Liliane Meylan